

Cet aide-mémoire est un outil complémentaire qui sert à préciser les points que nous retrouvons à l'intérieur de la grille de l'audit en hygiène et salubrité qui a été conçue pour les milieux d'hébergements privés.

(Audit - hygiène et salubrité)

1. Outils organisationnels :
 - 1.1 S'assurer que toutes les surfaces à désinfecter se retrouvent sur une route de travail.
 - 1.2 Présence de procédures écrites en place, faciles à consulter. Vous pouvez vous référer à notre site internet (www.pccissssmo.com).
 - 1.3 Présence de procédures écrites en place pour des situations exceptionnelles.
 - 1.4 Présence d'un cartable pour les fiches signalétiques et techniques/produits.

2. Ressources humaines :
 - 2.1 Présence d'un registre de formations reçues des employés en hygiène et salubrité, transfert des connaissances aux employés.
 - 2.2 Présence suffisante d'employés pour effectuer les routes de travail.
 - 2.3 *Aucune précision à apporter.*
 - 2.4 *Aucune précision à apporter.*

3. Ressources matérielles et immobilières :
 - 3.1 *Aucune précision à apporter.*
 - 3.2 S'assurer que le produit désinfectant soit reconnu par Santé Canada avec DIN et d'avoir un produit efficace contre le Norovirus (à base de peroxyde d'hydrogène ou une solution chlorée).
 - 3.3 *Aucune précision à apporter.*
 - 3.4 Présence d'un calendrier d'entretien en place.
 - 3.5 S'assurer d'avoir un inventaire des équipements de protection (blouses à manches longues, gants, masques, visières) suffisant afin de répondre aux imprévus.
 - 3.6 *Aucune précision à apporter.*
 - 3.7 *Aucune précision à apporter.*
 - 3.8 Présence de revêtement non poreux (inclus tous les revêtements) : sol et mobilier
 - 3.9 *Aucune précision à apporter.*

4. Préparation et généralités :
 - 4.1 Présence de solution hydro alcoolique, gants, préparation de pré-trempage avec microfibrés et bandeaux à planchers, sac ou bac pour le matériel souillé, poubelle, etc.
 - 4.2 Valider le port de gants et le lavage des mains aux moments opportuns : port de gants lors de la manipulation de produits chimiques, changement de gants entre chaque environnement, procéder à l'hygiène des mains avant et après le port de gants.
 - 4.3 *Aucune précision à apporter.*
 - 4.4 S'assurer de bien suivre les consignes du fabricant si absence de dilueur automatique.
 - 4.5 *Aucune précision à apporter.*
 - 4.6 S'assurer de porter tout l'équipement de protection nécessaire lorsque requis, selon le type de précaution additionnelle.

5. Techniques de travail :
 - 5.1 S'assurer du respect du plan de travail. Une fois par jour pour les aires communes et les chambres pour la clientèle non-autonome.
[Guide de prévention des infections dans les RPA](#)
[Désinfectants et désinfection en hygiène et salubrité](#)
 - 5.2 Valider que le préposé utilise la quantité de liquide adéquate versus le nombre de microfibrés, environ 150 ml de liquide par microfibre.
 - 5.3 Valider que le préposé laisse le produit agir sans l'essuyer et qu'il utilise la méthode de pré-trempage.
 - 5.4 S'assurer que le préposé utilise les microfibrés trempées dans la solution (utilisables 4h si le contenant est ouvert et 24h si le contenant est fermé). Éviter l'utilisation des vaporisateurs comme solution de nettoyage/désinfection.
 - 5.5 S'assurer de changer les microfibrés de surfaces et de planchers entre chaque environnement.
 - 5.6 S'assurer de nettoyer et de désinfecter en respectant l'ordre de haut en bas et du plus propre au plus souillé. En présence d'agent infectieux, terminer avec les environnements contaminés.
 - 5.7 *Aucune précision à apporter.*
 - 5.8 S'assurer que le préposé manipule les déchets adéquatement. Se référer au document de la trajectoire des déchets sur le site web www.pccissmo.com.
 - 5.9 *Aucune précision à apporter.*

6. Fin de l'intervention et/ou quart de travail :
 - 6.1 S'assurer que le préposé retire les gants entre chaque environnement selon la procédure et lors d'une désinfection d'un environnement en précautions additionnelles, les équipements de protection sont retirés selon la séquence adéquate.
 - 6.2 S'assurer d'avoir un sac ou un bac afin de déposer le matériel souillé et que celui-ci soit délimité du matériel propre sur le chariot.
 - 6.3 Valider la désinfection du chariot à la fin du quart de travail, envoyer le matériel souillé à la buanderie, etc.
 - 6.4 Valider l'entreposage sécuritaire des produits et chariots. Si absence de local dédié pour l'entreposage des chariots, vous assurez qu'ils soient sécuritaires (barrés ou produits retirés).
 - 6.5 *Aucune précision à apporter*

Références : Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés. Mise à jour 2019. (gouv.qc.ca)			
Désinfectants et désinfection en hygiène et salubrité : Principes fondamentaux (gouv.qc.ca)			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2023-09-29
AMA-DG-10000 (2023-09)		Révision :	

7. Évaluation visuelle du milieu (catégorie de surface) :

Inspecter visuellement les surfaces :

7.1 Planchers et revêtements de sols

- Tapis : Absence de taches/saleté.
- Planchers : Absence de saletés/débris.
- Plinthes et coins : Absence de poussières/débris.

7.2 Contenants à déchets

- Quantité de déchets/saletés : les poubelles ne sont pas trop remplies et sans souillures.

7.3 Mobilier des aires communes (mains courantes, chaises/fauteuils, téléphones, chariots de matériel, etc.)

- Saletés/taches/poussières.

7.4 Mobilier des chambres

- Bureaux, tables de chevet, barres d'appoint, chaises/fauteuils et lits.

7.5 Miroirs, fenêtres incluant cadrages et rebords

- Saletés/marques.

7.6 Bains, douches et rideaux (si applicable)

- Saletés/résidus/dépôts.

7.7 Distributeurs solution hydro alcooliques/savon

- Quantité/saletés/résidus.

7.8 Rideaux et parures de fenêtres

- Poussières/saletés/souillures.

7.9 Toilettes, urinoirs et sièges surélevés

- Taches/saletés.

7.10 Éviers

- Saletés/résidus

7.11 Murs, plafonds et luminaires

- Surfaces des murs et plafonds : saletés/marques.
- Moulures/décorations/cadres/rails lève-personne : Poussières.

7.12 Évents, diffuseurs, radiateurs

- Parois ou surfaces : poussières.
- Ventilateurs, climatiseurs : Poussières/toiles d'araignées.

Références : [Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés. Mise à jour 2019. \(gouv.qc.ca\)](#)
[Désinfectants et désinfection en hygiène et salubrité : Principes fondamentaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2023-09-29
AMA-DG-10000 (2023-09)		Révision :	